

L'avocat-blogueur Maître Eolas, condamné pour "injure", ferme son compte Twitter

L'avocat-blogueur Maître Eolas a claqué la porte de son compte Twitter après sa condamnation à Nanterre pour "injure" et "diffamation" envers l'Institut pour la justice.



Crédit : AFP / DAMIEN MEYER
 L'application Twitter sur mobile (illustration).

L'avocat-blogueur Maître Eolas a fermé ce mardi 6 octobre son compte Twitter après sa condamnation à Nanterre à 2.000 euros d'amende avec sursis et **5.000 euros de dommages-intérêts** pour avoir diffamé et injurié l'Institut pour la justice (IPJ), association qui prône le durcissement de la politique pénale. L'avocat de 44 ans, absent à la lecture du délibéré, l'est désormais aussi sur Twitter, où il a fermé son compte dans la foulée de sa condamnation. L'une de ses avocates présentes au tribunal correctionnel de Nanterre a précisé qu'il ne ferait "pas de commentaire". Ce pénaliste du barreau de Paris, qui tient à son **anonymat**, avait mis en cause en novembre 2011 sur son compte Twitter la sincérité d'une pétition en ligne de l'IPJ réclamant notamment "l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens". Le succès énorme de ce "Pacte 2012 pour la justice", qui avait recueilli **1,7 million de signatures**, aurait été dû à un "compteur bidon de signatures", avait alors affirmé @Maitre_Eolas dans un tweet. Répondant à un internaute, il s'en était pris aussi à l'IPJ, l'une de ses cibles favorites qu'il accuse de développer des "thèses sécuritaires", en tweetant notamment: "Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca" (*sic*).

L'IPJ ravi par cette décision

Piqué au vif, l'IPJ avait attaqué l'avocat mystère aux 186.000 "followers", célèbre pour **son humour caustique et son blog de référence sur la vulgarisation de la justice**. Dans son jugement, la chambre de la presse du tribunal a estimé, concernant la partie "diffamation", que "l'association des termes 'compteur bidon' et 'manipulation' prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ", a rapporté la défense de Maître Eolas. Concernant l'"injure publique", Maître Eolas a été partiellement condamné pour ses "propos scatologiques" tenus sur Twitter, en l'absence d'"éléments probants pour faire valoir l'excuse de provocation", a ajouté



sa défense. Les juges ont écarté des propos sur le Pacte 2012 pour la justice, qu'il avait qualifié de "bouse à ignorer", sans qu'il ne soit possible de déterminer leur existence réelle sur Twitter.

L'Institut pour la justice s'est félicitée de cette décision. "L'Institut pour la Justice, think tank citoyen œuvrant pour une justice plus protectrice des citoyens et plus équitable à l'égard des victimes, se réjouit de voir son honneur, son intégrité et son honnêteté rétablis à la suite de cette condamnation, explique l'organisation dans un communiqué. Le Pacte pour la Justice initié par l'association en 2011 a donc bien été soutenu par plus de 1,75 million de personnes, comme l'affirmait l'IPJ et constitue bien l'une des plus vastes mobilisations citoyennes des dernières années. Me Eolas est donc condamné pour injure et diffamation à l'encontre de l'Institut pour la justice. Ces propos avaient fortement nui à l'image et à la crédibilité de l'association, notamment en raison de la célébrité et de l'influence de Me Eolas sur internet."

Les internautes partagés

Sur les réseaux sociaux, l'annonce de cette décision et le départ de Maître Eolas de Twitter a fait l'effet d'une petite bombe, plaçant même le nom 2.0 de l'avocat dans les sujets les plus discutés de Twitter du jour. Les internautes restent cependant partagés face à la disparition d'une voix influente du réseau social entre révolte et ironie.